



**COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019**

**FINANCES**

**1.- Indemnité de conseil allouée à la Comptable du Trésor**

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de **DEMANDER** le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- d'**ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2019 ;
- de **PRECISER** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Mme Béatrice GONZALES, Receveur municipal à la Trésorerie de Trévoux.

*Vote : 2 voix « contre », 1 abstention et 11 voix « pour »*

**2.- Opération « RD 88 route de Savigneux – Création de trottoirs et aménagement et sécurisation de l'accès au lotissement Les Acacias » - Demande de subvention auprès de la région AUVERGNE RHONE-ALPES**

Dans le cadre du projet de la Commune d'aménager et de sécuriser la RD 88, route de Savigneux et l'accès au lotissement « Les Acacias » en créant des trottoirs et un rond-point, M. le Maire propose de faire une demande de subvention :

- Auprès de M. le Président du Conseil Régional,

Il propose de solliciter son appui financier pour ce projet.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 250 000 € HT.

*Vote : « pour » à l'unanimité*

**TRAVAUX**

**3.- Marché d'aménagement de la traversée de Villeneuve – Lot n°1 Aménagement de Voirie – Avenant n°1**

M. le Maire rappelle le marché signé le 11 septembre 2018 avec l'entreprise AXIMA, titulaire du lot n°1 – Aménagement de voirie, dans le cadre de l'aménagement de la traversée de Villeneuve. Le montant initial du marché du lot n°1 est de 535 500 €.

M. le Maire propose de modifier le montant du marché pour tenir compte des ajustements du projet en cours de chantier et des travaux supplémentaires. Le coût supplémentaire de cette modification s'élève à 8 085 €, ce qui porterait le montant de la convention à 543 585 €.

*Vote : « pour » à l'unanimité*



**DIVERS**

**4.- Questions diverses**

**Finances** : M. le Maire informe que la ligne de crédit que le conseil municipal l'a autorisé à contracter le 1<sup>er</sup> octobre 2019, ne sera pas utilisée étant donné l'état de trésorerie de cette fin d'année.

**Emprunts** : Les 2 emprunts contractés auprès du Crédit Agricole en 2009 et 2015 à des taux de 4,09 % et 3,30 % seront réaménagés et proposés en délibération à la prochaine réunion.

**Cimetière** : M. le Maire a contacté la famille PERCET pour l'achat du terrain jouxtant le cimetière pour y prévoir rapidement son agrandissement.

**CCAS** : Le repas des Anciens s'est déroulé dans la bonne humeur le samedi 23 novembre.

**Salle des Fêtes** : La commune est en train de mettre en place une cage de protection pour les poubelles situées derrière la salle des fêtes afin d'en interdire l'accès aux particuliers et de les laisser disponibles pour les occupants de la salle des associations et de la salle des fêtes.

**Bulletin municipal** : Le bulletin municipal 2019/2020 est en cours de validation. La question est posée au conseil s'il convient de publier l'article de la MAM « Les Chrysalides », étant une association avec de la concurrence sur la commune. Le conseil municipal décide de ne pas publier l'article remis par Melle FORTE et Melle HERNANDEZ mais leurs coordonnées seront intégrées dans la liste des assistantes maternelles.

**Ecole** : Le conseil d'école a eu lieu le 08 novembre 2019. Premier conseil de Mme Karine GRONDIN, nouvelle directrice de l'école de Villeneuve depuis la rentrée 2019. Le conseil a effectué une modification du règlement intérieur concernant le moyen de vote aux élections des parents d'élève. L'école compte aujourd'hui 163 élèves. Une 7<sup>ème</sup> classe sera probablement ouverte à la rentrée 2021. Les bâtiments vont vite arriver à saturation. Le conseil municipal a été remercié pour les travaux réalisés du côté maternelle, cet été. Les activités « piscine » et « basket » sont reconduites cette année.

**RSE** : Raymond MOUSSY rappelle qu'une Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) ou borne de recharge sera mise en place sur le parking de l'école dans les prochaines semaines.

**SMICTOM** : Le conseil municipal constate une nouvelle fois le problème de propreté autour des points d'apports volontaires. Les bennes sont trop rapprochées les unes des autres et étant inaccessibles, les usagers laissent leurs déchets par terre.

**CCDSV** : Gérald FAYOLLE rapporte les discussions de la commission Environnement. Dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée a l'objectif de diminuer de 24% sa consommation d'énergie.

Villeneuve,  
Le 23 décembre 2019

**Le Maire**  
**David POMMIER**